

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Déchets – Tarifs redevances 2024

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre à 18H00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. CUCCURU. MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). TOUIHRAT (Pouvoir S. FRANCONY). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). VOISIN.

Le président :

Rappelle à l'assemblée l'instauration de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 01/01/2010, et la mise en place de la redevance incitative à partir de janvier 2014 ;

Rappelle le contexte financier de l'année 2023 pour le budget « Déchets » :

- la révision des prix pour le marché de gestion de la Déchetterie en mars 2023 a amené une augmentation de 20% des coûts de transport et de traitement,
- une augmentation d'environ 15 000€ HT des coûts de collecte suite au passage à la collecte en multimatériaux (tri sélectif) en décembre 2022,
- une baisse de 34% des recettes observée dans le cadre de la revente des matières issues de la collecte sélective en raison d'un contexte économique mondial défavorable concernant notamment la reprise - recyclage des cartons

Présente également les éléments financiers prévisionnels 2024 à prendre en compte :

- une augmentation estimative de 34 000€ HT sur les différentes prestations au niveau de la gestion des déchets, estimée après consultation des différents opérateurs qui interviennent pour le compte de la CCLA,
- le montant des dépenses d'investissements envisagées pour 2024 à hauteur de 30 400€ HT.

Rappelle les tarifs de la redevance incitative et du service de déchetterie appliqués en 2023 et propose de les modifier à compter du 01/01/2024 comme suit (en euros TTC) :

Ménages :

Collecte en conteneur collectif – Tarifs TTC		
Part fixe	75 €	/foyer
	24 €	/personne
Part variable	0,50 €	/dépôt jusqu'à 10 sacs/hab/an
	0,90 €	/dépôt au-delà de 10 sacs/hab/an

Résidences secondaires

Collecte en conteneur collectif – Tarifs TTC		
Part fixe	138 €	/résidence de plus de 30 m2
	105 €	/résidence de moins de 30 m2
Part variable	0,50 €	/dépôt jusqu'à 10 sacs/résidence/an
	0,90 €	/dépôt au-delà de 10 sacs/résidence/an

Activités professionnelles – Tarifs TTC

Part fixe	134 €	/clé verte
	184€	/bac de 120 litres
	368 €	/bac de 240 litres
	552 €	/bac de 360 litres
	1181 €	/bac de 770 litres
	1142 €	/bac privé pucé de 770 litres
	1725 €	/ colonne aérienne
Part variable part levée	0,50 €	/dépôt dans les conteneurs collectifs/ sac
	2 €	/bac de 120 litres
	3 €	/bac de 240 litres
	5 €	/bac de 360 litres
	9 €	/bac de 770 litres
	30 €	/ colonne aérienne
Part variable part poids	0.50 €	/le kilo en bac
	0,35 €	/le kilo en colonne aérienne

Les manifestations de plein air : 0,35 €/le kilo d'ordures ménagères collectées.

Déchetterie :

Déchets	Unité	Tarifs 2024 TTC
Ferraille Papiers-Cartons DEEE Piles, Batteries, huiles minérales et végétales, Cartouches d'imprimantes		Apport gratuit
Bois bruts et Végétaux	m3	12 €
Encombrants Divers (DIB)	m3	48 €
Plâtre	m3	30 €
Gravats	m3	18 €
Produits pâteux, solvants	Litre	6 €
Autres DMS	Litre	

Tarifs des composteurs :

1 ^{er} composteur/foyer	25€ TTC/unité
Composteur supplémentaire/foyer	74€ TTC/Unité

Tarifs badges accès containers OM :

1 ^{er} badge/foyer	Gratuit
Badge supplémentaire ou remplacement suite badge perdu	20€ TTC/Unité

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs de la redevance incitative « déchets », de la déchetterie, des composteurs et des badges d'accès aux containers à ordures ménagères présentés précédemment, à compter du 01/01/2024 ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

